



Pour une autre PAC

🏠 47 avenue Pasteur
93100 Montreuil

🌐 www.pouruneautrepac.eu

☎ 01 80 89 99 51

Positions de la plateforme *Pour une autre PAC* pour la PAC post 2020 Cohérence avec la politique de développement et respect de la souveraineté des pays du Sud

1. Régulation des échanges commerciaux pour la souveraineté alimentaire ici et ailleurs

Limitation des exportations

- **Remboursement des aides perçues pour la production de produits bruts/transformés lorsqu'ils sont exportés hors de l'UE par un pays ressortissant de l'UE** afin de :
 - Rétablir le vrai prix des productions européennes et ainsi mettre un terme à la concurrence déloyale qu'elles exercent à l'égard des productions locales des pays du Sud ;
 - Réorienter la production européenne vers la demande domestique.
- + **Promotion de mesures similaires auprès d'autres puissances agricoles** via la diplomatie européenne.
- **Suppression des programmes de promotion de l'OCM**, afin de mettre fin au soutien de l'exportation vers les pays du Sud, émergents comme développés.
- **Arrêt de l'aide au stockage privé** et **mise en place d'une mesure de gestion des surproductions**, afin de réguler les volumes de production pour éviter l'écoulement massif de denrées à très bas prix dans les pays du Sud.

Adaptation de la politique commerciale

- **Plus aucun nouvel accord de libre-échange** induisant une baisse des protections tarifaires et non tarifaires sur les produits agricoles bruts ou transformés.
- **Révision des accords de libre-échange actuellement en vigueur**, de manière à ce que les conditions d'importation des produits agricoles dans l'UE soient mises en conformité avec les règles auxquelles sont soumis·es les agriculteur·rice·s ou transformateur·rice·s européen·ne·s.
- **Mise en place de mesures de sauvegarde**, le temps de réviser les accords déjà en vigueur.
- **Application de « mesures miroirs »** quel que soit le régime d'échange commercial concerné (union douanière, accords de partenariat, AELE, etc.).

2. Mise en conformité des standards d'importation avec les attentes des citoyen·ne·s européen·ne·s

Réorientation de la production agricole vers la demande européenne

- **Réorientation des anciennes aides à l'investissement** vers la diversification et l'autonomisation et non plus vers les gains en compétitivité et productivité

- **Aides couplées allouées aux filières produisant des denrées alimentaires bonnes pour la santé et actuellement en déficit**, afin de répondre aux besoins alimentaires de l'UE :
 - **Légumineuses**, à destination de la consommation humaine et animale (y compris la luzerne non déshydratée et les mélanges prairies/légumineuses) ;
 - **Fruits & légumes frais**
 - **Élevage de ruminants** au pâturage
- **Développement d'une nouvelle offre alimentaire auparavant inexistante ou minoritaire** sur le bassin de production concerné, grâce à la diversification à l'échelle des fermes et des territoires :
 - **Aides à l'investissement** : création de nouveaux ateliers de production, induisant un achat en individuel ou en collectif (avec pour bénéficiaires, les paysan·ne·s ou les collectifs d'agriculteur·rice·s) + outils collectifs de transformation ou distribution (avec pour bénéficiaires, les collectivités territoriales, associations, collectifs d'agriculteur·rice·s) ;
 - **Aides à la formation** : formation de conseillers couvrant l'ensemble des productions nécessaires par territoire, y compris sur les filières aujourd'hui minoritaires
- **Suppression des subventions de la PAC destinées aux surfaces servant à produire des agrocarburants**, afin de préserver la vocation nourricière de la production agricole.

Limitation des importations

- **Interdiction de l'importation** de denrées alimentaires produites directement ou indirectement à partir d'OGM.
- **Limitation de l'importation de produits alimentaires sources de déforestation**, dans la mesure où les modes de production de ces denrées sont incompatibles avec la lutte contre le changement climatique et le principe de précaution :
 - **Conditionnement des aides aux investissements des filières animales** à la non-utilisation de soja importé ;
 - **Mise en place d'outils d'analyse du risque** et **renforcement des obligations réglementaires** pour garantir que le soja importé en Europe ne soit pas issu de la conversion d'écosystèmes ou de la déforestation.